

RENSEIGNEMENTS SUR LES SOUS-SOLS À PARIS
 Anciennes carrières et dissolution du gypse

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Adresse du terrain	
Arrondissement	<input type="text"/>
Commune	PARIS
Identification cadastrale du terrain	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
	<i>Section</i> <i>Parcelle</i>
Adresse mail du demandeur	
Référence dossier	
Joindre impérativement un plan parcellaire permettant de situer le terrain (sans agraffer).	

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil). Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement.

SOUS RÉSERVE DE VÉRIFICATION PAR TOUS LES MOYENS APPROPRIÉS, la situation de la propriété est la suivante :

Par rapport aux anciennes carrières connues :

- en dehors
 à proximité (1)
 en partie au-dessus (1)
 en totalité au-dessus (1)
 possibilité d'ancienne sablière ou glaisière (1)

Type d'exploitation :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de Calcaire Grossier souterraine | <input type="checkbox"/> ancienne carrière de gypse souterraine |
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de Calcaire Grossier à ciel ouvert | <input type="checkbox"/> ancienne carrière de gypse à ciel ouvert |
| <input type="checkbox"/> ancienne carrière de craie | <input type="checkbox"/> ancienne sablière |
| <input type="checkbox"/> ancienne glaisière | <input type="checkbox"/> autre |

Travaux confortatifs réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> n'a pas fait l'objet de travaux confortatifs communiqués à l'IGC | <input type="checkbox"/> consolidations par maçonneries souterraine |
| <input type="checkbox"/> fondations superficielles armées | <input type="checkbox"/> confortations souterraines par injection |
| <input type="checkbox"/> fondations profondes prenant appui sur le sol de la carrière | <input type="checkbox"/> remblaiement |
| | <input type="checkbox"/> autres |

Terrain inclus dans un périmètre de risques liés à la dissolution du gypse antéludien (1) :

- défini par arrêté inter préfectoral du 25 février 1977
 zone étendue au périmètre défini par l'arrêté actuel

(1) Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortation du sous-sol dans le cas d'une demande d'autorisation de construire.

L'Inspection générale des carrières ne donne aucun renseignement par téléphone. Pour toute précision orale, la réception du public est assurée **sur rendez-vous** les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h00 au 86 rue Regnault - 75013 PARIS - www.igc.paris.fr

Date :
Signature :